

DELIBERATION N° 30/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 29 juin 2023

Soutien aux familles boursières du Liban- Dispositif 2023

Le conseil d'Administration

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.452-2, L.452-5, R451-1 et suivants et D-452-8 ;
Considérant la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19 ; considérant la situation du Liban après l'explosion du port de Beyrouth et son impact sur la situation économique du pays et sur les établissements d'enseignement français et sur les familles étrangères, parents d'élèves de ces établissements, tous statuts confondus ;

Considérant le plan d'aide au Liban annoncé par le président de la République

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

Autorise, à titre exceptionnel, le directeur de l'AEFE à attribuer des subventions aux établissements d'enseignement français de l'AEFE du Liban. Ces subventions permettront la prise en charge partielle ou totale des compléments de frais de scolarité en dollars exigés par les établissements, pour les familles françaises boursières pour l'année 2023/2024.

Article 2 :

Les subventions attribuées en application de l'article 1 ne pourront pas excéder les crédits prévus à cet effet au budget 2023, pour un montant de 2 millions d'euros sur la subvention du programme 151 pour les bourses scolaires.

Les crédits seront attribués aux établissements selon le mécanisme suivant :

1. Un forfait par établissement sur la base du nombre de boursiers français et du montant des compléments demandés par les établissements.
2. Le forfait n'excédera pas 2000 dollars par élève concerné.

Article 3 :

La liste des établissements d'enseignement français bénéficiaires ainsi que les montants des subventions allouées au titre de ce dispositif, font l'objet d'une présentation dédiée lors de la réunion du conseil d'administration le plus proche suivant l'octroi de l'aide. Un bilan des subventions attribuées à ce titre sera par ailleurs présenté à la première réunion du conseil d'administration de l'année 2024.

Nombre de votants : 30

Pour : 30

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 29 juin 2023

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr